

Commune de Ferpicloz

PROCÈS-VERBAL

12 AVRIL 2016

20H00

Bâtiment
communal

TYPE DE RÉUNION	Assemblée communale ordinaire
EXCUSES	Mmes et MM. Eliane et Hermann Sciboz, Huguette Derwey, Jean-Pierre Frey, Conrad et Clotilde Sottas, Jocelyne et Maxime Bourquenoud, Elisabeth et René Kolly, Jean-Pierre Righetti, Nicolas Berset, Anita Jenny, Camille Monnard.
PRESIDENCE	Mme Martine Rudaz-Fontana, Syndique
PROCÈS-VERBAL	Mme Valérie Kolly, secrétaire communale

Madame la Syndique ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à l'assistance et remercie les personnes présentes.

Mme Rudaz-Fontana relève que la convocation pour cette Assemblée a paru dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg no 13, du 1^{er} avril 2016, page 474. Une invitation personnelle a également été distribuée à chaque citoyen. Aucune remarque n'est émise concernant la convocation, l'Assemblée est donc apte à délibérer.

Nomination des scrutateurs

Mme Hélène Quartenoud est désignée pour la rangée située à la droite du Conseil communal et Mme Carine Jenny pour la rangée de gauche ainsi que pour la table du Conseil.

Les scrutateurs sont informés que Mme Valérie Kolly, secrétaire communale, ne possède pas le droit de vote.

Nombre de citoyens actifs 34	Majorité 18
------------------------------	-------------

Tractanda

1. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée du 14 décembre 2015

Le procès-verbal n'est pas lu et son approbation est directement soumise au vote.

Résultat du vote le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2015 (présentation au beamer)

2.1 Compte de fonctionnement (annexe 1)

Mme la Syndique présente les comptes de fonctionnement et les commente en soulignant les points importants.

Pas de remarque de la part de l'assemblée.

2.2 Compte des investissements (annexe 1)

Le compte des investissements est commenté par Mme Rudaz-Fontana.

Pas de remarque de la part des citoyens.

2.3 Rapport de l'organe de révision

Le rapport n'est pas lu.

2.4 Rapport de la commission financière

M. Alain Brodard, Président de la commission, donne lecture du rapport à l'Assemblée. Les membres de la commission ont assisté au rapport du réviseur des comptes le 21 mars 2016. Ils remercient le Conseil, la caissière et le réviseur pour leur travail.

La commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes 2015.

2.5 L'Assemblée est invitée à approuver le compte de fonctionnement.

Résultat du vote accepté à l'unanimité

2.6 L'Assemblée est invitée à accepter le compte des investissements.

Résultat du vote accepté à l'unanimité

3. Crédit d'investissement supplémentaire pour 2016

3.1 Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) CHF 11'100.--

M. Pillonel informe l'Assemblée que le PIEP est une exigence cantonale. Il s'agit pour le canton d'avoir une vue d'ensemble des réseaux d'approvisionnement en eau potable.

3.2 Mise à jour et approbation du plan général d'évacuation
des eaux usées (PGEE) CHF 10'000.--

M. Pillonel rappelle qu'à ce jour, aucune taxe d'épuration n'est perçue par la commune. Toutefois, selon les normes légales, les taxes doivent pouvoir financer le renouvellement des installations. Par conséquent, le règlement communal devra être adapté.

Dans le cadre de l'approbation de notre PGEE, l'Etat a constaté que certaines de nos canalisations sont raccordées directement aux conduites bordant la route cantonale. Or ceci n'est plus toléré par le canton qui doit traiter toute l'eau s'écoulant des routes cantonales. L'Etat ne veut pas payer pour le traitement des eaux mélangées émanant d'une partie de la commune. M. Pillonel tient à aviser l'Assemblée que le prix des travaux de mise en séparatif du système d'écoulement des eaux usées coûtera plusieurs millions à notre commune, répartis sur plus d'une décennie peut-être. Les CHF 10'000.-- demandés ce soir, sont la première étape à la mise en conformité de notre PGEE. Le bureau d'ingénieurs Ribi établira un devis pour les travaux à effectuer qui sera certainement présenté à l'Assemblée à la fin de l'année.

Mme Oesch demande où vont actuellement les eaux claires de sa propriété ? M. Pillonel lui répond qu'elles partent en direction du nouveau giratoire et finissent dans le collecteur cantonal. A l'avenir, on peut imaginer qu'une nouvelle conduite collecte les eaux claires du quartier en direction du giratoire, passe sous la route cantonale, pour se brancher sur la conduite des eaux claires de la commune de Le Mouret qui elle-même se déverse dans le ruisseau près du centre sportif.

Si nous décidons ne pas réaliser ces investissements, l'Etat fera payer les communes qui sont branchées sur leurs canalisations. La meilleure solution est de construire des conduites nous-mêmes.

Mme Marie-Hélène Pereira aimerait savoir ce que cela impliquera comme conséquence pour le privé ? M. Pillonel précise que pour le secteur du Bois d'Amont, la commune pourrait reprendre la conduite principale qui appartient aujourd'hui à des privés.

M. William Schmid aimerait connaître la réserve d'eau potable dont dispose le GAME. Il craint qu'avec le boom des constructions, l'eau potable vienne à manquer. M. Pillonel se renseignera pour connaître le volume du débit et celui de la consommation.

M. Schmid propose que pour récolter les eaux claires du Bois d'Amont, une conduite les déverse dans les étangs ou de créer des puits perdus par exemple. Il souligne que les habitations du Bois d'Amont sont construites sur un sol perméable (gravier). M. Pillonel estime que cette proposition est certainement réalisable. D'ailleurs, certaines communes exigent des propriétaires qu'ils creusent des puits afin de ne pas envoyer « leurs eaux claires » chez les voisins.

D'autre part, il faut savoir que la STEP de Marly, qui traite nos eaux usées, redoute la mise en système séparatif de toutes les conduites de son secteur, car il est déjà arrivé que les installations de traitement ne soient plus assez alimentées pour fonctionner correctement.

M. Alfred Gillard demande quand le quartier du Rionbotset sera-t-il mis en séparatif ? Il lui semble que cela sera difficile, car les conduites sont profondément enfouies dans le sol. M. Pillonel a été mis au courant de cette complication par le bureau Ribl. Le moment venu, plusieurs solutions seront étudiées. M. Pillonel pense que certaines exceptions à la mise en séparatif sont possibles si les travaux à entreprendre sont trop complexes et onéreux.

3.3 Rapport de la commission financière

La commission financière préavise favorablement ces deux investissements.

3.4 Approbation du PIEP CHF 11'100.--

Résultat du vote accepté à l'unanimité

3.5 Approbation du PGEE CHF 10'000.--

Résultat du vote accepté à l'unanimité

4. Désignation de l'organe de révision pour 2016 (présentation au beamer, annexe 2)

M. Brodard, Président de la commission financière explique qu'à ce jour, c'est la fiduciaire Jordan qui a été désignée pour la révision des comptes. Le mandat étant arrivé à son terme, la Commission financière a demandé des offres à plusieurs sociétés.

Deux solutions s'offrent à l'Assemblée, soit renouveler le contrat de la fiduciaire Jordan pour 3 ans ou choisir une autre fiduciaire pour la même durée.

M. Brodard avise l'Assemblée que M. Claude Brodard, expert réviseur en charge de notre commune, est également l'administrateur du home des Peupliers, partie prenante dans la transformation du bâtiment de l'ancienne Tuilerie en EMS. Il présente également aux citoyens un tableau comparatif des 5 offres reçues. La commission recommande à l'Assemblée d'approuver le renouvellement du mandat de la fiduciaire Jordan pour une durée de 3 ans au prix de CHF 3'564.-- par an.

Mme Valérie Clerc demande s'il est possible de se départir du contrat en cas de problème après une année par exemple ? M. Brodard lui répond que oui, ou alors on peut attribuer un mandat d'une ou de deux années par exemple.

M. Nicolas Kohler pense que la double-casquette de M. Claude Brodard ne porte pas à conséquence car le home, s'il se fait, ne sera pas prêt avant 2 ou 3 ans.

M. Schmid estime que le conflit d'intérêt se situerait plutôt avant la construction de l'EMS que durant celle-ci.

Mme Rudaz-Fontana rapporte à l'Assemblée la position du Conseil. Pour débiter, le Conseil ne met nullement en doute le travail effectué par M. Brodard lors des révisions. Par contre, elle signale qu'en sa qualité de membre du conseil d'administration des Peupliers, il soutient la construction d'un EMS dans notre commune et qu'en sa qualité de député, il fait partie d'une délégation qui prône une fusion de toutes les communes sur le plateau du Mouret. Le Conseil communal estime que ces deux projets ne sont pas souhaitables pour un avenir harmonieux de notre village. Le Conseil pense qu'il n'est pas possible de confier un mandat à quelqu'un qui a autant d'intérêts conflictuels avec nous. Une fois de plus, la Syndique précise que les compétences et la qualité du travail de M. Claude Brodard ne sont absolument pas mises en doute.

Mme Christiane Oesch demande si l'offre la moins chère est bien celle d'une fiduciaire d'Arconciel ? Mme Martine Rudaz-Fontana lui répond par l'affirmative. Toutefois, elle préférerait mandater quelqu'un de plus éloigné de notre région, qui serait par définition plus neutre. Mme la Syndique souligne que les écarts de prix sont assez faibles entre la fiduciaire Ducry et Multifiduciaire par exemple.

M. Alain Brodard tient à préciser, que selon ses renseignements, il n'y a pas de projets de fusion en cours. Tout au plus, certains députés, dont M. Claude Brodard, vont rencontrer le Conseil communal de le Mouret afin que celui-ci se détermine sur une pré-étude de fusion.

M. Schmid estime que dans le doute, il vaut mieux s'abstenir. Il pense que la société Multifiduciaire est une entreprise assez grande qui sera tout-à-fait capable de gérer ce mandat de révision.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Syndique procède au vote.

Qui approuve la solution no1, soit le renouvellement pour une durée de 3 ans du mandat de révision à la fiduciaire Jordan ?

Résultat du vote 9 voix pour, 25 contre

Qui approuve la solution no 2, soit la désignation de la société Multifiduciaire pour une durée de 3 ans ?

Résultat du vote 21 voix pour, 13 contre

C'est la société Multifiduciaire qui est désignée organe de révision pour les comptes 2016, 2017 et 2018.

5. Avenir de la forêt communale - Délégation de compétence en cas de vente

M. Pillonel retrace l'historique du dossier de la corporation forestière Forêts-Sarine. Tout d'abord le projet a été présenté par les ingénieurs de l'Etat au Conseil communal. Après réflexion, le Conseil a refusé d'entrer dans cette nouvelle corporation principalement pour des motifs financiers. Le Sce des forêts a alors fait remarquer au Conseil que c'était à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion à Forêts-Sarine. L'Assemblée a donc été sollicitée et celle-ci a suivi le Conseil communal et a décidé de refuser d'adhérer à la nouvelle corporation. M. Pillonel rappelle que les coûts se chiffrent à env. CHF 14'000.-- de

droit d'entrée plus un « chèque en blanc » pour les investissements liés principalement au renouvellement du parc des machines. A noter que la commune de Villarsel-sur-Marly a également refusé d'incorporer Forêts-Saraine. Toutefois, Villarsel-sur-Marly ne possédait qu'un seul hectare de forêt qu'elle a pu vendre à un privé.

Le Préfet a annulé la décision non seulement de notre Assemblée, mais également celle des autres communes s'étant prononcée sur l'entrée dans la corporation. Au motif que cette procédure n'était pas la bonne ; seuls les délégués de la corporation forestière pouvant décider ou non de la création et de l'adhésion des communes à Forêts-Saraine.

M. Pillonel signale que M. Lauper, président de la nouvelle corporation, a déclaré dans la presse, que les communes ayant refusées d'adhérer, pourraient trouver un arrangement. Saisissant cette occasion, M. Pillonel a interpellé M. Lauper qui au final lui a répondu qu'il ne pouvait rien faire pour nous.

Le Conseil communal s'est alors adjoint les services d'un avocat pour interjeter un recours à la décision du Conseil d'Etat. Le Tribunal cantonal a balayé notre requête. Sur les conseils de son avocat, le Conseil communal a décidé de ne pas poursuivre auprès du Tribunal fédéral. Donc, de fait, nous sommes automatiquement rattachés à la nouvelle corporation. M. Pillonel estime que cela est une aberration.

Mme Valérie Clerc demande depuis combien de temps la corporation forestière existe ? M. Pillonel lui explique que cela existe depuis longtemps, mais qu'auparavant, la commune avait un contrat avec l'ancienne corporation dont elle ne faisait pas partie.

Dans le même temps, lors des différents contacts que M. Pillonel a eu avec le Sce des forêts, l'ingénieur en charge de notre secteur a demandé que la route d'accès soit élargie afin que les machines puissent accéder plus facilement à la forêt. Cela a fait bondir M. Pillonel qui a tout de suite dit que dans ce cas, il demandera une participation à la corporation pour financer les travaux, à l'instar de ce qui se fera à Ependes.

M. Gillard fait remarquer que nous pouvons aller jusqu'au tribunal à Bruxelles s'il le faut.

Mme Oesch demande si les montants qui nous seront facturés le seront au prorata de la surface forestière ? M. Pillonel et M. Bourquenoud explique que la surface compte pour 50% et que l'autre 50% est calculé sur l'indice de potentiel fiscal ; d'où de grosses sommes à payer pour à peine 12 ha de forêts.

M. Schmid fait remarquer que dans les frais à payer il faut prendre en compte la route.

M. Schmid propose de vendre la forêt à un privé.

M. Pillonel explique que cela n'est pas autorisé. M. Schmid pense que oui si l'on scinde les 12 ha en plus petites parts. M. Alain Pillonel déclare que l'on en peut vendre notre forêt qu'à une entité publique. Il a d'ailleurs demandé au Sce des forêts si cela les intéressait. L'Etat n'a pas d'intérêt à racheter une forêt qui n'est pas rattachée à une parcelle lui appartenant déjà.

M. Schmid propose de la céder à la commune d'Ependes et s'il le faut à vil prix.

M. Pillonel va se renseigner auprès de la commune d'Ependes.

Mme Rudaz-Fontana pense que même si Ependes se porte acquéreur, la vente ne pourra pas se faire rétroactivement et que le droit d'entrée devra tout de même être payé. Elle trouve dommage de devoir en arriver à vendre un bout de notre patrimoine.

6. Divers

Mme Valérie Clerc aimerait savoir pourquoi la réfection du carrefour de la carrosserie est une nouvelle fois repoussée ? M. Bourquenoud lui répond que de nouvelles normes sont entrées en vigueur dernièrement, concernant notamment les arrêts de bus, et que le projet doit être modifié en conséquence. Les travaux devraient avoir lieu en 2017 au plus tard.

Mme Marie-Hélène Pereira relève que lorsque la benne pour les objets encombrants est disponible, il y a beaucoup de monde durant l'heure d'ouverture de la déchetterie et que cela en devient dangereux. Elle demande si l'on peut prolonger d'une demi-heure ou d'une heure le temps d'ouverture afin de régler cette situation. M. Bourquenoud prend note et fera le nécessaire.

Mme Hélène Quartenoud a remarqué, lors du dernier pique-nique de la commune, que certains portaient des t-shirts « fericloz ». Elle aimerait savoir si elle peut en obtenir ? M. Bourquenoud lui explique que ces t-shirts ont été distribués à ceux et celles qui participaient à l'Assemblée communale il y a bien des années. Les organisateurs du pique-nique les sortent pour l'occasion, mais nous n'en avons plus à disposition.

Mme Oesch demande si le projet d'EMS a avancé ? Mme Rudaz-Fontana lui rétorque que pour l'heure, nous n'avons reçu aucune information supplémentaire. Mme Rossi aimerait savoir si les frais de cet EMS seront à notre charge ? Mme Rudaz-Fontana explique que les frais sont répartis entre toutes les communes du district. Mme Oesch fait remarqué qu'il existe un site internet pour ce projet d'EMS.

M. Grégoire Piccot, en tant qu'organisateur du pique-nique communal, demande si la commune peut acquérir des tables ? Cela faciliterait la tâche des intervenants. Mme la Syndique lui propose de préparer une demande mentionnant le budget nécessaire et de soumettre le tout au Conseil communal qui se prononcera.

M. Alain Pillonel tient à remercier, au nom du Conseil mais aussi de la population, Mmes Geneviève Monnard et Martine Rudaz-Fontana - qui ne se sont pas représentées - pour leur travail au sein du Conseil durant de nombreuses années. Il souligne leur engagement et leurs grandes connaissances dans tous les domaines. Il demande à l'Assemblée de les applaudir.

M. Pillonel salue également la présence de Mme Sophie Vitali, nouvelle élue, qui prendra ses fonctions la semaine prochaine. Elle est également applaudie. M. Pillonel précise encore que M. Nicolas Berset, également nouvel élu, s'est excusé pour cette Assemblée.

La parole n'étant plus demandée, Mme Martine Rudaz-Fontana clôt l'Assemblée à 21h15 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une agape.

La Syndique

La secrétaire

Martine Rudaz-Fontana

Valérie Kolly